

Conjoncture économique et politique monétaire

La saison 2006-2007 de la section de la Vieille Capitale a pris son envol le 23 octobre dernier avec l'exposé de M. Tiff Macklem, sous-gouverneur à la Banque du Canada, sur le Rapport sur la politique monétaire du mois d'octobre 2006. Dans ce Rapport, la Banque examine les tendances économiques et financières actuelles au regard de la stratégie qu'elle poursuit pour la maîtrise de l'inflation au Canada. A la fin de son exposé, M. Macklem a répondu aux nombreuses questions des personnes présentes.

Bien que l'on s'attende à ce que l'expansion à l'échelle mondiale soit un peu plus forte qu'on ne l'avait d'abord pensé, M. Macklem a expliqué que la détérioration des perspectives à court terme aux États-Unis est venue assombrir celles des exportations et de la croissance au Canada. Par conséquent, la Banque du Canada a revu légèrement à la baisse son scénario de référence concernant l'économie canadienne et estime maintenant que le produit intérieur brut (PIB) progressera en moyenne de 2,8 % en 2006, de 2,5 % en 2007 et à nouveau de 2,8 % en 2008.

La Banque du Canada estime que l'économie canadienne fonctionne à un niveau tout juste supérieur à sa capacité de production, et que le taux directeur, fixé à 4 1/4 %, se trouve à un niveau compatible avec la réalisation de la cible d'inflation. L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC global) devrait avoisiner 1 1/2 % en moyenne jusqu'au milieu de 2007, avant de remonter à la cible de 2 % et y demeurer jusqu'à la fin de 2008. Par ail-

leurs, le recul des cours de l'énergie a entraîné une révision à la baisse du taux d'augmentation de l'IPC global attendu à court terme.

De nombreuses questions ont été posées concernant, entre autres, la cible d'inflation poursuivie par la Banque du Canada, l'impact de la hausse des coûts de l'énergie sur l'économie canadienne et les avantages de maintenir au Canada un régime de change flexible. M. Macklem a expliqué qu'un régime de change flexible permettait à une économie de s'ajuster plus rapidement à des chocs économiques tels qu'une hausse des prix de l'énergie.

L'impact économique du revenu minimum garanti

Le 1er novembre dernier, la région de l'Outaouais accueillait le professeur Bernard Fortin, Département d'économie, Université Laval et Chaire du Canada en économie des politiques sociales, qui est venu présenter ses vues sur l'impact économique du revenu minimum garanti (RMG). Il a d'abord examiné des critères fondamentaux de l'évaluation de la sécurité du revenu, et il a décrit la situation au Québec pour ensuite aborder l'impact du RMG et y proposer une solution alternative, soit le revenu minimum garanti avec prime au travail plein temps.

L'idée du RMG n'est pas nouvelle. Citant le philosophe et économiste John Stuart Mill, M. Fortin a dit que le problème fondamental de la lutte à la pauvreté est « comment accorder une aide généreuse aux plus démunis, tout en minimisant l'incitation à la dépendance ? » .

Équipe de rédaction

Directeur du bulletin:
Gilles René
Collaborateurs:
Martin Comeau
Charles A. Carrier
Conception et design:
François Akio Côté

M. Fortin a noté les quatre objectifs suivants pour évaluer la sécurité du revenu :

- Équité horizontale pour juger de l'impact de l'État entre personnes qui sont semblables, y compris dans le niveau de bien-être ;
- Équité verticale pour permettre de juger la répartition de l'impact de l'État à travers les individus qui n'ont pas le même niveau de bien-être initialement ;
- Efficacité économique de l'impact de l'État, devant assurer la neutralité des programmes de sécurité du revenu et de la fiscalité sur les comportements ; et
- Simplicité et transparence des programmes de la sécurité du revenu et de la fiscalité.

Au Québec, la sécurité du revenu est caractérisée par de nombreux programmes (p. ex. assistance-emploi, crédits d'impôt variés) qui, bien que ciblés, sont peu intégrés entre eux et dont les taux marginaux effectifs d'imposition (TMEI) sont élevés et variables.

M. Fortin a noté que les TMEI sont très élevés en particulier dans le cas des ménages à faibles revenus. Cependant, il y a un piège à la pauvreté puisqu'un individu doit choisir de quitter l'aide sociale pour travailler à plein temps au salaire minimum (7,60 \$ en 2005).

L'aide apporte certes un soutien au niveau du revenu, mais il y a un risque que ces personnes deviennent des prestataires de longue durée avec problèmes d'isolement, d'absence de réseau social, et de détérioration du capital humain. Il y a aussi le danger de transformer la pauvreté transitoire en pauvreté permanente. M. Fortin note que la réintégration au marché du travail est de plus en plus difficile, particulièrement après un an. Il a noté que plus de 45 % des enfants entre 18-21 ans de prestataires se retrouvent aussi à l'aide, ce qui explique la transmission intergénérationnelle de la dépendance.

Pour réduire la dépendance à l'aide au Québec, l'allocation familiale unifiée a été introduite en 1997. Le transfert de la composante enfant de l'aide et le remplacement de plusieurs allocations vers un régime plus universel d'allocation familiale ont rendu le marché du travail plus attrayant. Ce qui explique en grande partie la baisse de moitié du nombre de familles mono parentales depuis 1997.

Le RMG est un mécanisme pour octroyer des transferts des riches vers les pauvres. Le transfert peut se faire ex-ante (allocation universelle, financée par l'impôt) ou ex-post (régime sélectif). Bien que ces deux approches soient théoriquement équivalentes en termes de coûts, l'approche ex-ante a l'avantage de répondre plus rapidement aux besoins, d'être moins coûteuse à administrer et d'engendrer moins d'opprobre social. Cependant, elle est difficilement acceptable politiquement à cause des chèques élevés aux riches et de l'effet de dépendance.

Les avantages d'un RMG sont : la simplicité par l'intégration des programmes sociaux en un seul ; un coût administratif plus faible que le régime actuel ; moins d'opprobre social, en particulier s'il est administré à l'aide d'un crédit d'impôt remboursable ; meilleure équité horizontale ; et le transfert en espèces. Mais le RMG n'encourage pas assez certains prestataires aptes au travail à entrer sur le marché du travail et/ou à investir en éducation. Des études empiriques ont démontré que le choix entre travailler ou non est plus sensible aux paramètres des programmes sociaux que les heures de travail.

Une solution alternative serait le RMG avec un supplément pour le travail à plein temps (de type Projet d'Auto-suffisance ou Action-emploi au Québec). Le Programme Action emploi, introduit au Québec en 2002, visait les prestataires de longue durée à l'aide sociale où le prestataire devait travailler un minimum de 130 heures par mois au salaire minimum (ou plus). Les prestations passaient de 390 \$ par mois (1ère année), à 260 \$ par mois (2ème année), et à

130 \$ par mois (3ième année). Ce programme a eu un impact encourageant à court terme. Selon M. Fortin, il faut donc encourager financièrement le retour au travail grâce à un programme tel que le RMG avec supplément à l'emploi pour certaines catégories de prestataires à risque. La présentation de M. Fortin est présentement disponible sur le site de l'ASDEQ

www.asdeq.org/activites/pdf/2007/Revenu_minimum_Garanti2.pdf

Le Boom économique dans l'Ouest canadien: Le Québec en profite-t-il ?

Début décembre, la section de Montréal a tenu son colloque annuel. Cette année, le thème, tout à fait d'actualité, était : « Le Boom économique dans l'Ouest canadien: Le Québec en profite-t-il ? »

La demi-journée a débuté tôt le matin par une présentation sur la conjoncture et les prévisions économiques pour 2007 de la part de M. Yanick Desnoyers, Économiste principal, Financière Banque Nationale. Cette figure bien connue des médias a en quelque sorte mis la table avant que les autres panélistes entrent dans le vif du sujet. Il estime les probabilités de récession aux États-Unis à 40 % mais table sur un scénario de « soft landing ».

M. Serge Coulombe, Professeur titulaire à Université d'Ottawa a exposé les dimensions théoriques du "mal hollandais" et a fourni des exemples de son application dans le contexte canadien. Sa conclusion en était que malgré que le Québec tire certains avantages de la forte croissance de l'Alberta, les effets négatifs sur le secteur des exportations dans un contexte de devise forte l'emportent.

Par la suite, les perspectives du secteur de l'énergie en Alberta présentées par Mark Illing, Représentant principal (Analyse économique) au Bureau régional des Provinces des Prairies de la Banque du Canada,

fut fort éclairantes. Son exposé de la dynamique et des prévisions dans les secteurs énergétiques de l'Ouest a été très éducatif pour les participants. Il semble que le meilleur soit encore à venir pour la province de l'Alberta.

Claude Tardif, Vice-président International, Manufacturiers et Exportateurs du Québec a fait un exposé détaillé des opportunités d'affaires pour les entreprises québécoises désirant exporter en Alberta. Il a mis le doigt sur plusieurs pistes d'affaires fort intéressantes et a partagé la stratégie que son association déploie auprès de ses membres afin qu'ils puissent bénéficier de la manne de l'Ouest.

Tout juste avant le dîner, Robert Lacroix, Fellow au CIRANO et ancien membre du comité des sages sur la péréquation, a partagé avec les participants sa lecture historique des enjeux touchant la redistribution de la richesse au Canada. Ses propos clairs et bien documentés ont sans aucun doute contribué à enrichir les réflexions des participants.

Afin de clore cette demi-journée bien remplie, l'ASDEQ a voulu apporter un éclairage concret au thème du colloque en invitant M. Mario Gareau, Vice-président Ventes, Les Industries Harnois Inc. Cet excellent conférencier a partagé l'expérience vécue de son entreprise en ce qui concerne leurs efforts pour percer le marché de l'Ouest. Expérience qui a apporté son lot de défis.

Pour ceux que cela intéresse, les présentations de ces conférenciers se retrouveront prochainement sur le site de l'ASDEQ

www.asdeq.org/activites/sect_3.html

Politiques sociales et potentiel économique

NOVEMBRE 2006

Les propos de Lucien Bouchard qui nous disait de travailler plus et produire plus ont généré un débat public passionné où plusieurs se sont lancés rapidement à la défense de certaines politiques publiques qui ont pour objectif de faciliter l'équilibre travail-famille-santé-loisir (programme de garderies, de congés parentaux...). Ces interventions nous mettent, à juste titre, en garde contre une augmentation sensible des heures de travail qui aurait pour effet de compromettre les gains sociaux que ces politiques publiques ont permis de réaliser. En voulant aligner nos heures de travail sur celles de nos concurrents, on ajouterait au stress déjà élevé des travailleurs. Nous serions plus riches, mais nous aurions une moindre qualité de vie.

Il me semble qu'on a monté rapidement aux barricades dans ce débat et pris très tôt des positions tranchées. Des nuances pourraient être apportées.

Il est important de réaliser dans un premier temps que si nous voulons consommer plus de biens et de services, il faut en produire plus. Pour ce faire, il faudrait, si possible, accroître la productivité des travailleurs québécois, leur nombre et leurs heures de travail. Le faible taux de natalité et le vieillissement de la population feront en sorte qu'il y aura probablement une baisse du nombre de travailleurs qui sera accompagnée par des pressions sur les finances publiques par le biais d'une demande accrue de soins de santé.

Sans des efforts pour accroître la productivité et le nombre total d'heures travaillées, nous aurons de la difficulté à tout simplement maintenir notre niveau de consommation et le niveau des services publics. Notons que plus nous réussissons à augmenter notre productivité, plus nous pourrons éviter une hausse du nombre moyen d'heures de travail. Si nos concu-

rents font mieux que nous, nous risquons même de faire face à une baisse de notre production nationale et donc de notre niveau de vie. Nous n'avons donc pas le choix, il faut relever le défi de la concurrence. C'est ce que font d'autres pays industrialisés, comme la Suède dont les politiques sociales sont plus avancées que les nôtres. Refuser de relever ce défi, fermer nos frontières et nous insoler auraient des conséquences bien pires.

D'un autre côté, attribuer à nos programmes sociaux tout le blâme d'une performance économique relativement faible est incorrecte. Plusieurs programmes sociaux ont des effets très positifs sur notre performance économique. Pensons à l'accès pour tous à l'éducation qui augmente la qualité de la main-d'oeuvre. Pensons aux programmes d'aide aux plus démunis et aux chômeurs qui permettent une meilleure cohésion sociale et le retour au travail de travailleurs qui ont des difficultés temporaires (maladie, chômage...). Pensons aux programmes (garderies, congés parentaux) qui permettent surtout aux femmes de participer davantage au marché du travail. Ce qui nuit à la performance économique ce n'est pas la nature de ces programmes (qui sont, en soi, des actifs collectifs) mais certains aspects de leur mise en application. Il faut éviter que le cumul de ces programmes crée un problème de finances publiques ; il faut éviter de vivre au-dessus de ses moyens. Un programme d'aide aux moins bien nantis qui ne supporte pas suffisamment le retour à l'autonomie a des effets négatifs sur la performance économique à long terme. Un programme social qui remplit ses objectifs mais dont le coût est prohibitif devient un boulet et empêche que des ressources soient allouées à des programmes très performants. Le travail au noir et tous autres modes d'évasion fiscale sont des maux qui doivent être fortement combattus par l'État. L'appareil gouvernemental doit être efficace et utiliser avec parcimonie les ressources que les contribuables lui confient.

Je souhaite que notre réflexion collective s'oriente vers la recherche de réponses aux questions suivantes :

- Pourquoi le niveau d'investissement du secteur privé a été si peu élevé ?
Quels ont été les obstacles ? Une réglementation trop lourde, une fiscalité non compétitive, un manque de flexibilité sur marché du travail, une infrastructure collective déficiente, un manque d'entrepreneurs de qualité... Il y a d'autres solutions à envisager qu'une forte hausse des subsides gouvernementaux aux entreprises privées.
- Pourquoi notre taux de chômage tendanciel est-il si élevé par rapport aux autres grandes provinces canadiennes ou par rapport aux États-Unis ?
Quels sont les obstacles qui empêchent notre marché du travail de s'équilibrer à un taux de chômage sensiblement plus bas ?
La rigidité des salaires, un manque d'investissement en éducation et dans la formation de la main d'œuvre, la réglementation, des programmes gouvernementaux qui manquent d'incitation au travail...

Rappelons-nous qu'une des grandes tâches du gouvernement est de créer un environnement qui permet le développement optimal d'activités économiques, sociales et culturelles, tout en respectant des contraintes que la collectivité s'impose dans différents domaines tels que la justice, la redistribution des revenus, l'environnement, la ou les langues officielles... La tentation des gouvernements est souvent de chercher à être présents partout et à tout faire. Ceci a trop souvent eu pour effet de les pousser à improviser continuellement, surtout si leur marge budgétaire est très mince. Ils ne peuvent donc pas concentrer leurs efforts, définir une stratégie intégrée et planifier leurs interventions à long terme. L'empiètement des administrations gouvernementales les unes sur les autres amplifie grandement ce problème. L'éparpillement et le manque de planification sont deux grands obstacles à la contribution du gouvernement pour relever les défis posés par la concurrence internationale, le vieillissement de la population et la protection de l'environnement. La bonne nouvelle est qu'il est de notre ressort d'enlever ces obstacles. Le voulons-nous ? Y a-t-il un leadership politique capable de le faire ?

Jean-Pierre Aubry

Président du Comité des politiques publiques
ASDEQ

ASDEQ

C.P. 6128,
succ. Centre-Ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7
Téléphone :
514.342.7537
Télécopieur :
514.342.3967
Courriel :
national@asdeq.org

